République Française

Département des Bouches du Rhône

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ciaprès et de les convertir en délibération.

CSGE 019-6306/19/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Zinc pour le développement de ses activités - Approbation d'une convention MET 19/11177/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine permet à la Métropole de devenir un acteur public en faveur de la Culture et de la Lecture publique en particulier dans le paysage national.

A ce titre, la Métropole peut porter, valoriser et mettre en avant l'intervention publique de la collectivité en faveur de la Culture notamment au travers du soutien à des initiatives culturelles répondant pleinement à ses exigences en matière artistique et à l'irrigation culturelle du territoire métropolitain.

L'association ZINC œuvre depuis 20 ans au développement des pratiques culturelles numériques et au soutien à la création artistique numérique sur le territoire marseillais et métropolitain. En 2018, ZINC avec Seconde Nature à Aix (et une quarantaine de partenaires) ont produit Chroniques biennale des Imaginaires Numériques. Un mois et demi d'événements construits autour d'une grande exposition, entre Aix et Marseille. Cet événement, inédit en France, a proposé la première grande exposition arts et technologies internationale produite localement.

L'association ZINC démontre ainsi son savoir-faire de producteurs en investissant les espaces d'exposition de la Friche la Belle de Mai, du FRAC, du 3bisF, de galeries marseillaises, mais aussi l'espace public avec « Noel à Marseille » et les Allées provençales à Aix-en-Provence, et enfin d'espaces non dédiés avec le parcours à Aix-en-Provence, les journées professionnelles à The Camp, ou encore les bibliothèques/médiathèques dans le cadre d'une tournée métropolitaine. Cette capacité à amener l'art là où se trouve tous les publics s'accompagne de dispositifs de médiation culturelle et numérique afin d'en proposer aussi la compréhension et l'appropriation.

Le budget prévisionnel 2019 de l'association est de 375 354 euros.

Pour réaliser le Festival et l'ensemble des activités proposées sur le territoire métropolitain, l'association sollicite la Métropole à hauteur de 20 000 euros en 2019 (n° GU 2019-00704), la Métropole propose un financement à hauteur de 10 000 euros de subvention pour la réalisation d'une série d'actions avec des lycéens sur le territoire métropolitain.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n°CSGE 002-3396/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 approuvant la politique culturelle métropolitaine ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1:

Est attribuée une subvention à l'association ZINC d'un montant de 10 000 euros pour le développement de ses activités.

Article 2:

Est approuvée la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2019 ci-annexée.

Article 3:

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Métropole Aix-Marseille-Provence CSGE 019-6306/19/BM

Article 4:

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget principal de la Métropole, nature budgétaire 65 748, fonction 30, chapitre 65.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme, Le Vice-Président Délégué Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON